



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2015

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Guillemette COUTTET, Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD CHAPUIS. Messieurs Gérard COLLIN, Franck CHENAL, Marc COLLIN, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusée :	Madame Charlotte THOMSON.
Absents :	Messieurs Emmanuel COLIRE et Christian HEBERT.

En préambule, Laurent TRESALET procède aux informations suivantes :

Laurent TRESALET annonce 1 pouvoir : de Charlotte THOMSON à Anne CROZET.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 29 juin 2015.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. *Convention avec VOLTALIA pour le projet d'installation d'une centrale hydroélectrique sur le Nant Bénin*

Dans le cadre d'une utilisation rationnelle du potentiel hydroélectrique existant sur son territoire, la commune de Peisey Nancroix envisage de confier à la société VOLTALIA, spécialisée dans le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance de centrales électriques à base d'énergie renouvelables, notamment hydroélectrique, et d'étudier le développement, la construction et l'exploitation d'un projet consistant à utiliser la force motrice du Nant Bénin afin de produire de l'électricité.

Une fois l'ensemble des autorisations administratives purgées de tout recours, la société VOLTALIA s'engage à construire et exploiter la centrale hydroélectrique, en contrepartie du versement d'une redevance à la Commune pour la location des terrains appartenant à la Commune.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention de VOLTALIA pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur le Nant Bénin.

2. Validation du règlement intérieur de la Garderie pour la saison estivale 2015

Anne CROZET explique que suite à une rencontre avec la CAF, il convient de modifier le règlement intérieur pour rattacher les 4-6 ans à la halte-garderie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur de la halte-garderie de l'été 2015.

3. Signature du contrat Enfance Jeunesse

Lors de cette même rencontre avec la CAF, les termes de la délibération du Contrat Enfance Jeunesse ont été modifiés et il convient de délibérer à nouveau pour autoriser le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la commune et la CAF.

II/ FINANCES

4. Tarifs panier-repas– Année 2015-2016

Anne CROZET relève que depuis la rentrée scolaire 2011, la Commune propose un service « panier repas ». Conformément aux besoins des familles, ce service fonctionne, à compter de la rentrée 2012, 4 jours par semaine tout au long de l'année scolaire.

Depuis 2013, la participation forfaitaire est de 2.30 € par jour et par enfant. En 2014, ces tarifs n'ont pas été augmentés. Il est proposé un tarif de 2,40 € pour l'année scolaire 2015/2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs proposés pour le service de panier-repas.

5. Tarifs garderie périscolaire– Année 2015-2016

Le service de garderie périscolaire est proposé aux familles depuis la rentrée 2012. Pour répondre à une demande des familles, il a été élargi à l'ensemble de l'année scolaire à la rentrée 2014.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal propose de réduire l'ouverture de ce service durant la saison d'hiver car la fréquentation est très faible en intersaison.

Les tarifs pratiqués restent inchangés.

Avec une abstention, le Conseil Municipal valide l'ouverture du service périscolaire uniquement durant la saison d'hiver 2015/2016 sur la base des mêmes tarifs qu'en 2014/2015.

6. Subvention pour l'association du comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a fourni des éléments chiffrés et précisé les montants engagés pour la fête du 15 août. Une subvention de 6679€ est proposée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'attribution d'une subvention de 6679 € pour le Comité des Fêtes.

III/ RESSOURCES HUMAINES

7. Création d'un poste saisonnier aux services techniques en remplacement d'un agent placé en maladie

Suite à l'accident d'un agent des services techniques, il sera indisponible durant plusieurs mois. Il est donc proposé de conforter l'équipe des services techniques avec un saisonnier supplémentaire.

Le poste créé serait donc le suivant :

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : temps complet

Contrat à durée déterminée : du 27 juin 2015 au 30 octobre 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création d'un poste supplémentaire de saisonnier aux services techniques.

8. Création d'un poste d'adjoint administratif

Pour pallier à l'absence prolongée d'un agent administratif, il est donc nécessaire d'ouvrir un poste administratif le temps de cette absence.

Le poste créé serait donc le suivant :

Grade : Adjoint administratif de 2ème classe

Temps de travail : 22h hebdomadaire

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} septembre au 31 mars 2016

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création de ce poste d'adjoint administratif dans les conditions précitées.

9. Création d'un poste de Directeur des Services Techniques – Catégorie A

Laurent TRESALLET observe la nécessité d'ouvrir un poste de catégorie A pour pérenniser le poste de Directeur des Services Techniques sur un niveau ingénieur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste technique de catégorie A de niveau ingénieur pour pérenniser le poste de Directeur des Services Techniques.

IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES

10. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réfection des réseaux humides et des réseaux secs

Laurent TRESALLET explique que des travaux sur les réseaux secs et humides sont nécessaires dans la ruelle du Vallon Fleuri située en face de l'Alpage.

Dans ce contexte, une demande de subvention doit ainsi être réalisée auprès du SDES et de l'Agence de l'Eau.

A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour la réalisation de ces travaux.

11. Prémption de la zone réservée sur la parcelle ZC 27

Dans le cadre d'une DIA sur la parcelle cadastrée ZC 27, il est proposé de préempter l'emplacement réservé n°15 du PLU situé sur le chemin des Vernettes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'emplacement réservé n°15 au PLU sur la parcelle cadastrée ZC 27.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Date du prochain Conseil Municipal***

La date du prochain Conseil municipal est fixée au lundi 31 août prochain.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.